



«Maurras en justice»

une vingtaine de gendarmes à cheval vinrent caracoler autour des bagarreurs. L'affaire en tout cas ne dura pas très longtemps et la foule se dispersa sans problème.

Une situation moliéresque dans son absurdité

Le lendemain, la presse parisienne s'empara de cette échauffourée et Maurras qui y avait assisté, fut convoqué plusieurs jours de suite par un juge d'instruction qui, finalement, le confronta avec le sergent-clairon lequel l'accusa de lui avoir cassé un «dentier en or d'une valeur de deux cents francs», de l'avoir jeté par terre puis piétiné tout en le menaçant d'un «revolver en nacre» et en lui intimant l'ordre de se taire : «Sinon je te brûle».

L'affaire vint le 25 janvier 1913, devant le tribunal de Versailles et, après que plusieurs témoins de moralité eussent affirmé que Maurras était absolument incapable de se livrer à des voies de fait sur un soldat français, ni ces attestations ni les dénégations de l'accusé ne convainquirent le tribunal. Maurras

tendrait à ce qu'elle se terminât par un ballet dans le genre de celui du Bourgeois gentil-homme et ce ballet nous manque.

L'affaire du «complot des panoplies» est aussi loufoque mais, cette fois, plus grave et n'en devient que plus ridicule.

La France était en guerre depuis 1914. Son armée avait remporté d'admirables victoires mais, au printemps 1917 où elle venait de subir un sérieux revers, le moral des troupes était devenu mauvais et des mutineries

par François Leger

s'étaient produites. Le gouvernement avait alors nommé en la personne du **général Pétain**, un nouveau commandant en chef et celui-ci, tout en reprenant efficacement ses troupes en main, n'avait pas caché que le danger venait de l'arrière où sévissaient des officines qui diffusaient une néfaste propagande dont les effets se faisaient sentir jusque dans les tranchées.

Les individus qui traînèrent le grand penseur français devant les tribunaux se sont discrédités par les accusations dont ils prétendaient l'accabler.

L'affaire du «dentier du sergent-clairon» et celle du «complot des panoplies» sont marquées du signe de la loufoquerie.

On éprouve un réel plaisir à lire ce petit volume (1), non seulement parce que les individus qui ont traîné Maurras en justice se sont discrédités par les accusations dont ils prétendaient l'accabler mais aussi en raison du talent de son auteur. Vir probus dicendi peritus, l'éminent juriste qu'est Georges-Paul Wagner a su faire de ces cent cinquante pages une sorte de petit chef d'œuvre.

Il suit dans son exposé, l'ordre chronologique des procès et, leur nature ayant changé avec le caractère des années, ils se trouvent d'eux même classés en trois périodes dont chacune a sa couleur propre.

De la première qui est marquée par le signe de la loufoquerie, nous ne retiendrons que deux épisodes typiques : l'affaire du «dentier du sergent-clairon» et le «complot des panoplies».

Le prétendu drame du sergent-clairon s'est produit le 1er octobre 1912. Ce jour-là, «L'Action Française» avait clos son Ve congrès par un banquet à Versailles. A son issue, les assistants se rendirent dans la cour d'Honneur du Château afin d'y déposer une couronne devant la statue de Louis XIV, et **Daudet** était en train de prononcer là quelques mots, lorsqu'un individu l'interrompit en l'insultant. Daudet lui répliqua vertement et, le perturbateur en question étant accompagné de quelques uns de ses semblables, une bagarre s'en suivit. On ne sait trop ni comment ni pourquoi un tambour-major accompagné de quatre de ses musiciens se mêla au tohu-bohu, et on ne sait pas davantage pourquoi

fut condamné à quatre mois de prison ferme accompagnés de deux cents francs d'amende.

Deux jours plus tard : coup de théâtre ! Le quotidien «Le Matin» publie un entrefilet où l'on apprend qu'un des collaborateurs de ce journal s'étant amusé, durant les incidents de Versailles, à ne pas perdre un instant Maurras de vue, avait constaté qu'il n'avait frappé personne. Le Garde des Sceaux, **Barthou**, ordonne alors qu'on rouvre l'enquête, mais cette réouverture s'enlise et l'affaire vient devant la Cour. Entre temps, une amnistie générale est intervenue. Elle s'applique au cas de Maurras. La Cour déclare l'affaire close.

Le condamné proteste car il veut être jugé, mais le gouvernement en a assez et on n'y reviendra pas. C'est presque dommage. On aurait aimé que l'affaire continuât. Elle est si moliéresque dans son absurdité qu'on s'at-

Curieuse bienveillance pour «Le Bonnet Rouge»

Un journal nommé «Le Bonnet Rouge» était un des organes les plus actifs de cette propagande.

Secrètement subventionné par l'Allemagne, ce journal bénéficiait dans le même temps d'une curieuse bienveillance de la part du ministre de l'Intérieur, **Malvy**.

Contre ce véritable défaitisme, deux hommes politiques réagissaient avec une particulière vigueur : **Clemenceau**, ancien président du Conseil, maintenant président de la commission de l'armée au Sénat et directeur du journal «L'Homme Enchaîné» ; **Léon Daudet**, auteur de «L'Avant-Guerre» et co-directeur d'un réseau d'informateurs. Celui de Clemenceau était médiocre, celui de Daudet très étendu et très actif.

Lorsque Clemenceau apprit que la police venait de saisir dans le courrier de Léon

Année MAURRAS
1952-2002

Daudet une lettre anonyme lui annonçant l'arrestation, le 7 juillet 1917, d'un certain **Duval**, co-administrateur du «**Bonnet Rouge**», sur la personne duquel on avait trouvé un chèque d'un montant fort important, signé par un banquier allemand, Clemenceau n'hésita pas. Il n'était pas en bon terme avec Daudet mais demanda à son ami **Geffroy** (membre de l'Académie Goncourt comme Daudet) de prendre contact avec celui-ci et de lui présenter une étrange requête : Daudet accepterait-il de communiquer à Clemenceau une partie de ses informations pour l'aider à poursuivre parallèlement à la sienne, sa campagne contre le défaitisme ? Daudet accepta et ainsi fut fait.

Clemenceau se trouva alors muni de données nouvelles. Il les assimila et, le 22 juillet 1917, prononça à la tribune du Sénat un si sévère réquisitoire contre Malvy et «**Le Bonnet Rouge**» que Malvy démissionna de ses fonctions de ministre de l'Intérieur et que



Léon Daudet.

les affaires du «**Bonnet Rouge**» commencèrent à tourner mal.

Le journal fut interdit et son directeur, **Alméryda**, arrêté le 7 août, fut deux jours plus tard retrouvé étranglé dans sa cellule.

Tels étant les résultats de l'été sur le front intérieur, Daudet estima que les choses traînaient et pour les relancer, rédigea une lettre à M. **Poincaré** qui, datée du 30 septembre, fut par ses soins déposée le jour même à l'Élysée. Selon ce qu'en a dit son auteur, elle «mettait en cause, de façon plus ferme et plus crue que ne l'avait fait le Vieux au Sénat, le ministre de l'Intérieur, Malvy».

Poincaré dut tout de suite communiquer cette épître au président du Conseil, **Painlevé**, car celui-ci convoqua Daudet pour le 1^{er} octobre et le reçut ce jour, en présence du Garde des Sceaux, **Peret**, et du ministre de l'Intérieur, **Steeg**. Au cours de cette réunion qui semble avoir été assez cordiale, Daudet eut l'impression que ses interlocuteurs étaient d'accord avec lui sur la nécessité de tirer au clair le cas de Malvy et s'en félicita dans la lettre qu'il écrivit à Painlevé le 2 octobre, pour le remercier de son accueil.

La saisie de documents... «du plus haut intérêt» !

Tout paraissait donc prendre un tour nouveau mais, en fait, il n'en était rien car, le 4 octobre, Painlevé lut à la tribune de la Chambre la lettre que Daudet avait adressée à Poincaré et la commenta en prenant passionnément la défense de Malvy, aux applaudissements de sa majorité.

Daudet s'était-il fait des illusions sur la bonne volonté des Messieurs qui l'avaient reçu, ou ceux-ci avaient-ils changé d'avis depuis leur rencontre ? Toujours est-il que le gouvernement décida soudain de transformer en dangereux comploteurs et excitateurs à la guerre civile, certains des accusateurs de Malvy et du «**Bonnet Rouge**».

Un juge d'instruction fut désigné, des perquisitions commencèrent le 27 octobre dans les locaux de «**L'Action Française**», Maurras reçut la visite de la police le 28 et eut ordre de ne pas quitter son domicile ce jour-là. Daudet dut, de même, rester chez lui du 29 au 31, et le 29, les agences de presse annoncèrent la saisie «de documents du plus haut intérêt», mais le 31, le juge d'instruction prévint Daudet que l'affaire serait bientôt close car on n'avait rien trouvé sinon une énorme masse de livres en désordre chez Maurras, et dans les locaux des



L'Illustration - Keystone

A Metz, le 8 décembre 1918, Poincaré et Clemenceau (à droite) se donnent l'accolade après la remise au général Pétain du bâton de maréchal de France, devant les chefs militaires de la coalition victorieuse.

camelots du roi, 28 vieux pistolets, des haltères, des cannes et une panoplie murale ornée d'une vieille carabine. Cela ne paraissait pas suffisant pour tenter un coup d'état contre la République.

Un non-lieu fut donc prononcé le 6 novembre, et, mis en minorité le 16, par la Chambre, Painlevé démissionna. Le même jour, Clemenceau fut chargé de constituer un nouveau gouvernement et ce fut l'heureuse conclusion de ce «**complot des panoplies**» dont on s'était aperçu qu'il n'existait pas.

La seconde période au cours de laquelle Maurras connut, cette fois, de réels ennuis avec la Justice fut celle où, en 1925, il menaça de mort le ministre de l'Intérieur, **Schrameck**, puis, dix ans plus tard, formula la même menace contre une bonne centaine de députés et de sénateurs qui voulaient à tout prix jeter **Mussolini** dans les bras de **Hitler**... et y réussirent (à suivre).

François Leger

N.D.L.R. : Ces deux affaires et la dernière période de la vie de Maurras, largement occupée par les huit ans qu'il passa dans les prisons de la Libération, feront l'objet de la seconde partie de l'article de François Leger, que «**Le Maréchal**» publiera dans son prochain numéro du deuxième trimestre 2003.

(1) «**Maurras en justice**», par Georges-Paul Wagner. 160 pages, 16 euros (franco 20,5 euros). Editions Clovis B.P. 88 - 91152 Etampes Cedex. Tél. 01.69.78.30.23.